

Syndic	<i>le syndic</i>
Municipaux	<i>Membres</i>
R le	1 DEC. 2003 / <i>0137</i>
Divers	

CONSEIL COMMUNAL DE ST-LEGIER LA CHIESAZ

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE

MOTION : "PLANIFICATION A LONG TERME DE LA GESTION DES PLACES DE PARCS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article paru dans la Presse Riviera Chablais, suite à l'avis d'enquête déposé par la Municipalité de St-Légier La Chiesaz No 2221-03, parcelle 2117, intitulée "Réaménagement de la place sise au Sud-Est de la Grande Salle en bordure du Chemin de l'Eglise" m'amène à déposer devant vous cette motion.

En effet dans le contexte actuel, je ne vois aucune nécessité de supprimer ces 9 places de parc. Compte tenu du fait que nous ne disposons pas de places de parc surnuméraires sur le territoire communal. Comme vous le savez toutes et tous, notre grande salle est fort heureusement souvent louée ou occupée tant par des particuliers que par les sociétés locales et force est de constater que le parking situé derrière l'Eglise n'est pas toujours suffisant.

De plus, le conseil communal avait accepté un concours d'idée sur le réaménagement de la place de l'Elgise et ses environs. Il est peut-être plus judicieux d'attendre la concrétisation de ce projet avant d'envisager des modifications des infrastructures actuelles. Ceci nonobstant les coûts de la réalisation mise à l'enquête.

Nous aurons également "vraisemblablement prochainement" à nous prononcer sur la présentation d'un concept général de circulation à travers le village. Là encore, je trouve qu'il est prématuré de supprimer des places de parc utiles et qui, à priori, ne gêne personne.

Ma motion vise donc, vous l'aurez compris, à permettre au Conseil Communal, et peut-être également à la municipalité de déterminer plus précisément, le besoin en places de parc de nos concitoyens, les possibilités que nous pouvons offrir et ce, englobé dans une réflexion plus générale qui comprend l'aménagement du domaine public et la régularisation du trafic.

C'est ainsi que nous pourrons nous déterminer sur les opportunités d'amélioration de notre cadre de vie et sur leurs impacts financiers.

Je demande donc au Conseil Communal de bien vouloir appuyer cette motion qui demande à la municipalité :

- De clarifier et planifier la politique communale en matière d'implantation et de suppression de place de parc sur le domaine public au moins pour les dix prochaines années.
- D'instituer un moratoire sur toute suppression de place de parc sur le domaine public, hormis l'abond des bâtiments scolaires, tant que l'étude précitée n'aura pas été présentée au Conseil Communal afin d'en étudier les impacts tant financiers que pratiques.

Je vous remercie de votre attention.


N. Tarin